

Pour en finir avec l'oubli de la traite négrière et de l'esclavage dans l'océan Indien.

Mémoire présenté par l'Académie de l'île de La Réunion

L'esclavage, qui est un système barbare d'une grande cruauté, massivement présent dans l'histoire, a connu différentes formes, avec des modalités concrètes diverses selon les époques et les lieux. L'objet de ce mémoire n'est pas de reprendre toute l'histoire de l'esclavage, ni celle des traites négrières, ni celle des abolitions, mais de nous en tenir à l'esclavage colonial français pour nous interroger plus précisément sur les politiques mémorielles mises en œuvre par l'État français.

Ces politiques mémorielles ont connu en 1998, avec le 150^e anniversaire de la seconde loi d'abolition, un tournant majeur avec de nombreux développements, aux enjeux multiples, mais avec comme ligne directrice continue l'éclipse constante, plus ou moins vive selon les rapports de force du moment, de l'esclavage dans l'océan Indien et donc à La Réunion.

Deux membres de l'Académie de l'île de La Réunion, Raoul Lucas et Gilles Gauvin, ont contribué dans leurs fonctions respectives, tant au niveau local que national, à la construction de la reconnaissance publique de ce qu'a été cette tragédie. Raoul Lucas a été chef de projet du Comité de commémoration du 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage, projet mis en place dès décembre 1996 par le Conseil général de La Réunion (Président Christophe Payet, premier Vice-président Elie Hoarau), puis membre du Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE) de 2016 à 2020. Gilles Gauvin a été membre du Comité pour la mémoire de l'esclavage de 2004 à 2009 (CPME qui devient ensuite CNMHE).

Au lendemain du 25^e anniversaire de la loi dite Taubira, reconnaissant la traite négrière et l'esclavage comme crimes contre l'humanité et à la veille du débat sur la loi d'abrogation du « Code Noir », l'Académie souhaite porter à votre connaissance quelques éléments éclairants les enjeux des politiques mémorielles de l'État et vous faire part de propositions dans l'intérêt de La Réunion et de son histoire.

A- L'océan Indien n'est pas l'Atlantique et l'esclavage colonial français ne se cantonne pas à l'Atlantique

La traite et l'esclavage dans l'océan Indien se mettent en place et s'organisent selon des modalités et des dynamiques qui leur sont propres et se singularisent par rapport à ce qui caractérise la traite transatlantique. Il existe, depuis le professeur Hubert Gerbeau qui fonde ce domaine d'étude au Centre Universitaire de La Réunion, de nombreux travaux sur le sujet. Cependant, dans le débat public hexagonal, l'esclavage n'est perçu et présenté de façon dominante qu'à travers le prisme des colonies antillaises que l'on retrouve dans tous les projets mémoriels portés par l'État, comme le témoignent au fil des années les exemples ci-après.

- En 1948, lors des manifestations commémoratives organisées par le Gouvernement d'alors pour le Centenaire de la loi d'Abolition, seuls deux parlementaires antillais, Aimé Césaire et Gaston Monnerville, et un parlementaire du Sénégal, Léopold Sédar Senghor, sont les orateurs retenus par les organisateurs. Laissant ainsi penser qu'il n'y a eu de traite et d'esclavage que « transatlantique ». Raphaël Babet, député de La Réunion, petit-fils d'affranchi, n'aurait-il pas eu toute sa place parmi ces orateurs ?

- En 1997-1998, il a fallu ferrailer ferme pour obtenir du cabinet du ministre de la Culture Philippe Douste-Blazy (Gouvernement Juppé) puis, après dissolution, du cabinet de son successeur Catherine Trautmann (Gouvernement Jospin), que le programme national commémorant l'abolition intègre La Réunion.

- En 2001, c'est la proposition de loi des députés réunionnais Elie Hoarau, Claude Hoarau et Huguette Bello, déposée en janvier 1998, faisant de l'esclavage un crime contre l'humanité qui va être repris par le groupe PS (majoritaire alors à l'Assemblée nationale), avec comme rapporteur Christiane Taubira. Mais entre-temps, les députés réunionnais ont découvert que le texte venu à discussion en commission ne concernait plus l'océan Indien et ils ont dû se battre pour le réintégrer.

- En 2008, alors que le CPME retient la date du 10 mai pour être « La journée nationale des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions », un lobby antillais va manœuvrer et négocier, auprès du Président Sarkozy, pour que la date du 23 mai, retoquée par le CPME, car ne répondant à aucun des critères pour entrer dans le calendrier national, soit également retenue comme « Journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage colonial ». Ce lobby, ayant obtenu « sa date » a tenté d'effacer le 10 mai dans une lecture raciale de l'abolition. Les deux dates figurent aujourd'hui dans le calendrier républicain, instillant ainsi une concurrence des mémoires.

- En 2010, dans le cadre de la préparation des nouveaux programmes scolaires de l'Éducation Nationale, faisant de la question de l'esclavage un chapitre à part entière des programmes de Quatrième, Gilles Gauvin est sollicité comme expert par l'éditeur Hachette. Gilles Gauvin se voit refuser la première version de son travail au motif qu'une double page était consacrée au marronnage et aux révoltes à La Réunion. Il lui a été avancé que le programme stipulait qu'il s'agissait de « la traite transatlantique ». Ce manuel, comme tous les autres édités dans le cadre de ces nouveaux programmes vont exclure l'océan Indien et La Réunion de l'enseignement de l'esclavage. Gilles Gauvin va saisir nos collègues parlementaires de ce « tropisme » ; ce qui entrainera une question écrite de la députée Huguette Bello, mais qui restera sans effet.

- Alors coordonnateur national du réSEAU des écoles associées à l'UNESCO, très innovant sur le plan pédagogique, Gilles Gauvin a œuvré ensuite pour que l'expression « Traites transocéaniques » se substitue à « Traite transatlantique » dans les programmes proposés à ces écoles. Sans succès.

- Les Réunionnais, membres du Conseil d'orientation de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage ont dû lutter ferme pour substituer à l'expression « Mois des mémoires », prévue pour le mois de mai et ses multiples commémorations nationales et antillaises, l'expression « Le Temps des mémoires » afin d'intégrer aussi le 20 décembre (1848).

- Le 25 mars 2026, l'ONU retient dans sa résolution la seule traite transatlantique comme « l'un des plus graves crimes contre l'humanité ».

- Qu'en sera-t-il de l'abrogation du « Code Noir » prévue prochainement par le Parlement français ? S'agira-t-il de ne supprimer que celui consacré aux seules colonies des Antilles, soit le Code Noir de 1685 ? « LE » Code Noir n'existe pas. Il existe en droit français, trois Codes Noirs dont celui de 1723 qui concerne les colonies françaises des Mascareignes et celui de 1724 qui s'applique en Louisiane (voir en page 2 l'article de Raoul Lucas consacré à cette question, dans la *Lettre de l'Académie de l'île de la Réunion* #3, décembre 2023, jointe).

B- Les propositions de l'Académie

- 1) Les parlementaires de La Réunion doivent s'assurer que seront bien effacés de la législation française « les Codes Noirs » et pas uniquement « le Code Noir » de 1685.
- 2) Les parlementaires de La Réunion devraient porter la proposition de transformer « traites transatlantiques et traites indianocéaniques » en « traites transocéaniques ».
- 3) Il est impératif que les grandes écoles qui forment l'élite politique et administrative en France intègrent l'enseignement de la traite négrière et de l'esclavage dans leur formation. Cet enseignement reste par ailleurs fondamental dans l'enseignement du primaire au secondaire avec les mêmes approches en lycées GT et en lycée professionnel (ce qui n'est pas le cas à ce jour).

Fait à Saint-Joseph le 26 mai 2026.

Pour le Bureau de l'Académie de l'île de La Réunion
son Président Christian LANDRY

